

Construction sur un site pollué Suivi environnemental de la phase de terrassement

Propriétaire de la parcelle

Administration communale de Martigny

Locataire (DDP)

Hydro Exploitation SA, Sion

Mandataires

Tissières SA
Implenia Construction SA, Martigny



Vue du chantier : séparation des blocs de béton

Caractéristiques du mandat

La parcelle polluée a été exploitée entre 1907 et 1972 par une société de fabrication de produits azotés. Les bâtiments utilisés dans le cadre de cette activité ont été démolis et évacués en 1990 et 1991. Seuls, les radiers et fondations ont été laissés sur place.

Lors de la construction d'un atelier mécanique sur cette parcelle par la société Hydro Exploitation SA, le propriétaire de la parcelle, l'Administration communale de Martigny, a mandaté notre bureau pour effectuer le suivi environnemental de la phase de terrassement.

Les déchets, principalement du béton, de l'enrobé bitumineux et de la ferraille, ont été triés et évacués selon leurs caractéristiques. Les terres polluées, mises à jour dans les zones où le radier a été cassé et évacué, ont été triées selon leurs caractéristiques visuelles (couleur ou odeur), provisoirement stockées sur des zones étanches et évacuées en fonction de leurs caractéristiques chimiques (stockage en décharges contrôlées bioactives ou pour résidus stabilisés, ou valorisation thermique à l'étranger).

Durée des travaux

15 mois

Montant des travaux

Les coûts principaux sont liés à l'évacuation des terres polluées (env. Fr. 110'000.--)



Vue d'une couche de terre polluée rouge